

Delegation du Canada  
auprès des Nations Unies

Dix-huitième session  
de l'Assemblée générale

Communiqué no 16.  
30 octobre 1963



Canadian Delegation  
to the United Nations

Eighteenth session  
of the General Assembly

Press Release No. 16  
October 30, 1963

Publier au moment du discours

Release on Delivery

Verifier texte du discours prononcé

Please check against delivery

EXPOSE DE  
M. L'AMBASSADEUR JEAN CHAPDELAIN  
EN COMMISSION POLITIQUE SPECIALE  
SUR LE POINT NO 31: EFFETS DES RADIATIONS IONISANTES

Monsieur le Président,

On accuse parfois notre organisation de se payer de mots et d'être devenue un bazar, à débats stériles. Ces detracteurs se détromperaient rapidement s'ils examinaient de près le sujet que nous abordons aujourd'hui et les études approfondies dont il a été, et continue d'être l'objet par l'Assemblée générale.

En effet, la prise en charge par les Nations Unies de l'étude des effets des radiations ionisantes, qui avait été entreprise par de multiples organisations nationales et internationales, montre à quel point l'opinion mondiale s'est inquiétée de ce problème et a, en tout point, justifié la nécessité de diriger et de coordonner cette étude.

Nous savons qu'au cours des années des doses massives de radiations ionisantes nocives ont été introduites dans l'atmosphère. Nous savons que ces radiations affectent la vie humaine sous tous ses aspects. L'inquiétude, l'alarme même, ont crû, d'autant plus que ces éléments radio-actifs ont une vie très longue, et que leurs effets sur l'homme, et sur les générations à venir, ont un impact continu.

La connaissance de ces effets doit être approfondie. C'est l'oeuvre du Comité scientifique, avec l'aide de toutes les agences qui lui prêtent leur concours. La fonction toute particulière de l'une de ces agences, l'Organisation météorologique mondiale, est de faire rapport sur les mouvements et la concentration de ces radiations: sa responsabilité est donc capitale.